

Conseil Communal de Prangins.

Rapport de la commission sur le préavis N° 57/77 relatif au plan d'extension fixant la limite des constructions du chemin de la redoute.

Notre commission, composée de MM. Aubert Ernest, Brauch Jean-Claude, Bovy Louis, Grandvaux Charles et Bryand Michel rapporteur s'est réunie le 28 septembre. Afin de répondre à nos questions Monsieur Denogent municipal était présent et nous l'en remercions.

D'entrée, la commission a reconnu la nécessité d'un tel plan d'extension. Il est évident qu'un tel plan évitera la construction de nouveaux immeubles trop près du chemin. La limite fixée à 14 m peut paraître à priori un peu large mais n'oublions pas que cette limite part du côté Jura et que par rapport à l'axe de la route actuelle nous n'avons que 12m. Ces 12m nous semble tout à fait logique ceci d'autant plus que la motion Fischer, acceptée par le Conseil Communal demande entre autre une étude pour la réfection de ce chemin qui sera probablement élargi. La commission demanda à Monsieur Denogent si les CFF étaient disposés à céder une bande de terrain côté Jura en cas de réfection de cette route. Monsieur Denogent nous a répondu que pour l'instant ils n'étaient pas disposés à le faire. La commission, reprenant une demande de Monsieur Frutiger, invite la municipalité à reprendre contact avec les CFF ceci avant d'établir des plans pour un nouveau tracer de cette route. Ceci évitera de faire passer cette nouvelle route trop près des constructions déjà existantes.

Pour conclure, la commission, à l'unanimité, engage le Conseil Communal à accepter le préavis municipal N°57/77 et d'approuver le plan d'extension fixant la limite des constructions du chemin de la Redoute.

Prangins le 5 octobre 1977

E. Aubert



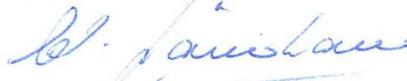
J.C. Brauch



M. Bryand



C. Grandvaux



L. Bovy

